

**Assemblée générale**

Cinquantième session

Documents officiels

Distr. générale  
26 février 2003  
Français  
Original: anglais

---

**Deuxième Commission****Compte rendu analytique de la 33<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 15 novembre 1995, à 10 heures

*Président* : M. Petreski ..... (ex-République yougoslave de Macédoine)*Puis* : M. Stadthagen ..... (Nicaragua)  
(Vice-Président)**Sommaire**

Point 45 de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique internationale (*suite*)

- b) Établissements humains
- c) Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



*La séance est ouverte à 10 h 20.*

**Point 95 de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique internationale (suite)**

(A/50/123-S/1995/228, A/50/254-S/1995/201, A/50/255-S/1995/504, A/50/400, A/50/407, A/50/425-S/1995/787, A/50-466-S/1995/817, A/50/475, A/50/487, A/50/518)

**b) Établissements humains (A/50/8 et Add.1)**

**c) Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)**  
(A/50/37, A/50/411, A/50/519)

1. **M. N'Dow** [Sous-Secrétaire général, Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)], parlant également en qualité de Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), dit qu'étant donné l'évolution du contexte politique, économique et social au niveau mondial, les gouvernements et les organisations multilatérales doivent adapter leurs stratégies de développement aux besoins d'un monde nouveau. Le système des Nations Unies doit accorder la plus haute priorité au renforcement de la sécurité des populations et au développement des ressources humaines, afin de construire un monde guidé par l'espoir. L'aménagement d'établissements humains, dans les zones urbaines et rurales, est devenu une priorité pour la communauté internationale. Habitat II fait suite aux conférences des Nations Unies, à partir de celle qui s'est tenue à Rio, et s'inscrit dans un processus de redéfinition de l'ordre du jour économique, social et peut-être même politique de la communauté internationale pour le XXI<sup>e</sup> siècle, qui vise à transmettre un message plus intégré et plus humain sur les problèmes mondiaux et les solutions qu'ils requièrent.

2. Le processus préparatoire de la Conférence avance rapidement, et 134 pays sont déjà engagés dans des activités et des initiatives nationales préparatoires faisant appel à tous les secteurs de la société. Par exemple, plus de 100 pays examinent déjà l'initiative portant sur les « pratiques les plus performantes » qui permettront d'améliorer le cadre de vie de la population et une conférence sur ce thème est prévue la semaine suivante à Doubaï (Émirats arabes unis). À l'échelle mondiale, plus de 100 ateliers seront organisés couvrant tout un éventail de questions dans ce domaine, lesquels sont organisés par des

organisations internationales, les gouvernements, les autorités locales, le secteur privé, des organisations non gouvernementales, des groupes communautaires et des professionnels.

3. Au niveau régional, une conférence des ministres africains chargés du logement et des établissements humains a récemment adopté à l'unanimité une déclaration qui témoigne de l'importance que leurs pays accordent à la réalisation des objectifs d'Habitat II. Des réunions similaires sont prévues ou ont déjà été organisées dans d'autres régions.

4. Le processus préparatoire a permis de forger de nouvelles alliances et de nouveaux partenariats. Le plus important est sans doute celui qui a réuni le secrétariat de la Conférence et les principales associations internationales et régionales d'autorités locales et leurs comités directeurs.

5. La préparation du plan d'action qui doit être adopté à la Conférence est également en bonne voie. Le groupe de rédaction intersessions officieux, composé de représentants des gouvernements, d'ONG et de collectivités locales de toutes les régions, a considérablement progressé ces derniers temps dans la mise au point d'un texte qui devrait recueillir un large soutien.

6. Les délibérations de la quinzième session de la Commission des établissements humains ont clairement fait apparaître que les gouvernements espéraient que la Conférence permettrait de dégager des solutions capables de relancer la croissance économique, de lutter contre la pauvreté et d'améliorer l'environnement urbain, qu'un plan d'action mondial serait adopté en vue de faire progresser et d'intégrer les objectifs des autres conférences des Nations Unies tenues récemment et que des stratégies et des philosophies d'auto-assistance pourraient être définies, qui permettraient de faire en sorte que l'objectif de la Conférence, un meilleur logement pour tous, devienne réalité. À sa deuxième session, le Comité préparatoire a recommandé, entre autres, l'adoption d'un règlement intérieur qui autoriserait les autorités locales à participer à la Conférence. Il est à espérer que cette recommandation sera adoptée.

7. En ce qui concerne le financement, le Comité préparatoire a invité les pays à accroître leurs contributions aux fonds d'affectation spéciale concernés et demandé à l'Assemblée générale d'allouer, dans les limites des ressources existantes,

des fonds suffisants pour financer les principales activités opérationnelles de la Conférence. Les contributions en nature et affectées à des fins déterminées dépassent toujours le montant des contributions en espèces et, même si le Secrétariat a fait des progrès louables compte tenu des ressources limitées dont il dispose, il est indispensable d'obtenir des fonds supplémentaires, alors que le processus préparatoire entre dans sa phase finale et décisive. L'intervenant est convaincu que le soutien nécessaire sera fourni et se montre optimiste quant aux résultats de la Conférence, compte tenu de l'appui politique reçu jusqu'à présent des gouvernements, des collectivités locales ainsi que des organisations et de la population à tous les niveaux de la société.

8. Il est à espérer que la Conférence regroupera tous les partenaires. Ni au Nord ni au Sud, les briques et le ciment ne pourront, à eux seuls, consolider l'avenir des établissements humains. C'est la solidarité entre les hommes qui transformera l'environnement physique en lieux d'habitation et zones de peuplement. L'histoire, la géographie et les changements sociaux créent les conditions de la solidarité humaine, les processus rationnels édifient les villes, mais ce sont la foi, la loyauté, l'honneur et la confiance entre tous ses membres qui donnent naissance à la vie communautaire. La Commission doit apporter son soutien à la réalisation de cet objectif.

9. **Mme Rebong** (Philippines), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, rappelle les vues exprimées par ces délégations lors de la quinzième session de la Commission des établissements humains. Cette dernière devrait continuer de centrer son attention sur la fourniture d'un logement meilleur pour tous dans le cadre d'une approche globale et intégrée considérant les établissements urbains et ruraux comme indissociables de la création d'établissements humains viables. Il est indispensable d'étudier le problème de l'accès des pauvres aux ressources essentielles, notamment financières et foncières. Il faudra soutenir davantage les efforts déployés par les pays en développement, notamment les pays moins avancés, pour fournir un logement convenable à leurs populations, et souligner l'importance de la participation des femmes à la recherche de solutions au problème du logement, en particulier dans le cas des foyers dont elles sont chefs de famille.

10. Le droit à un logement convenable en tant que droit fondamental est consacré dans la Déclaration

universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Même si la Stratégie mondiale du logement jusqu'en l'an 2000 et Action 21 ont réaffirmé la nécessité d'accorder la priorité aux programmes dont l'objectif est d'offrir un logement convenable à tous, le soutien financier et technique octroyé à cet effet était insuffisant. Même s'il est vrai que les gouvernements nationaux sont responsables au premier chef de la pleine application de la Stratégie mondiale, un soutien international, notamment une assistance pour accroître la capacité des gouvernements à exercer leur rôle dans le secteur du logement, est indispensable. Les deux thèmes de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) sont essentiels à la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale.

11. **Mme Menendez** (Espagne), parlant au nom de l'Union européenne, dit que l'amélioration des établissements humains et des conditions de logement est primordiale dans les efforts pour lutter contre la pauvreté urbaine, le chômage, la violence, la désintégration sociale et pour protéger l'environnement. Il s'agit donc d'un facteur central du développement qui joue un rôle clef au niveau de l'identité culturelle. Les États membres de l'Union européenne espèrent que la Conférence débouchera sur l'adoption d'une déclaration de principes et d'un plan d'action mondial pour la promotion d'un développement durable par une approche participative, reflétant les positions de toutes les parties aux négociations et définissant des messages politiques clairs sur les choix qui doivent être faits pour relever les défis actuels. L'Union européenne réaffirme son attachement à la réalisation de cet objectif et participera activement et de façon constructive aux préparatifs de la conférence et à la Conférence elle-même.

12. La participation de la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et les autorités locales, au processus préparatoire est très importante. Les activités menées au niveau local pour la mise en oeuvre d'Action 21 doivent être mises en avant lors des préparatifs. Étant donné que la question du droit au logement présente des difficultés, la réunion d'experts proposée sur ce sujet devrait être organisée dès que possible. Il conviendra de donner une orientation pratique à la Conférence, laquelle devra tenir compte des résultats des dernières grandes conférences.

13. **M. Celem** (Turquie) dit que toutes les nations sont confrontées à des problèmes d'urbanisation dus à une croissance démographique explosive et aux pressions des flux migratoires vers les centres urbains. Les catastrophes naturelles et les guerres ont également fait de nombreux sans-abri. La Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) devra traduire les décisions et les résolutions des autres récentes conférences mondiales par des mesures concrètes de soutien au développement durable. À ce sujet, l'intervenant récapitule les objectifs globaux en matière de logement énoncés dans l'Action 21.

14. Il importe d'assurer une participation qui soit largement représentative au plus haut niveau. Le plan d'action mondial qui doit être adopté par la Conférence devra présenter des orientations nouvelles et définir des objectifs qui devront se traduire par des engagements et une action de toutes les parties concernées. La délégation turque espère que de nouveaux progrès pourront être réalisés sur la version préliminaire du texte du plan et que le Comité préparatoire pourra, à sa troisième session, présenter un document satisfaisant renfermant aussi peu de parenthèses que possible.

15. La Turquie est heureuse d'accueillir la Conférence. Istanbul, où elle se déroulera, servira de laboratoire pour la recherche de solutions aux problèmes devant être examinés à cette occasion. Les résultats des efforts déployés par la ville pour mettre en valeur sa beauté naturelle et sa splendeur historique sont un bon exemple de pratiques efficaces. Un comité national largement représentatif, comprenant 140 représentants de divers secteurs, a été créé pour faciliter la préparation de la Conférence et une réunion préparatoire régionale fructueuse a été organisée à Ankara en octobre 1995. Un comité d'accueil a été créé pour faciliter la préparation du forum parallèle des organisations non gouvernementales qui se tiendra pendant la Conférence. Une foire commerciale internationale autofinancée est prévue, qui sera centrée sur les technologies, les services et les produits écologiquement rationnels et appropriés, novateurs et peu onéreux dans les secteurs du logement, du bâtiment et des établissements humains. Quinze pour cent de l'espace d'exposition sera mis gratuitement à la disposition d'entreprises des pays les moins avancés.

16. **M. Wang Xuexian** (Chine) dit que la solution au problème des établissements humains dans les pays en développement consiste à éliminer la pauvreté et à

promouvoir un développement économique durable. Il faut également s'efforcer de limiter l'accroissement de la population et de renforcer la protection de l'environnement. Il serait nécessaire de mobiliser des ressources auprès des organisations publiques et privées ainsi que de sources nationales et extérieures. Il faut dynamiser et renforcer la coopération internationale, les pays développés devraient fournir des fonds nouveaux et supplémentaires aux pays en développement et encourager les transferts de technologie à des conditions favorables. La participation active des femmes devrait être encouragée et leurs intérêts pleinement pris en compte dans la mesure du possible.

17. On ne peut établir de modèle uniforme pour les établissements humains. Chaque pays doit formuler ses propres politiques et stratégies en fonction de ses caractéristiques propres, tout en suivant les directives des instruments des Nations Unies sur les établissements humains.

18. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains devrait, en collaboration avec d'autres organes compétents, encourager le renforcement des capacités des pays en développement dans ce domaine afin de contribuer à la réalisation des objectifs énoncés dans la Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000 et à la mise en oeuvre effective des chapitres pertinents d'Action 21. Le Centre devrait également jouer un rôle de chef de file dans le processus préparatoire d'Habitat II.

19. La Chine a adopté diverses mesures en matière de logement et d'aménagement urbain sur la base des conditions spécifiques au pays. Elle poursuivra ses efforts en vue d'améliorer le milieu urbain, de contrôler l'accroissement de la population urbaine, de favoriser les conditions nécessaires à l'aménagement des établissements humains et d'accroître les possibilités d'emploi.

20. Dans le cadre des préparatifs d'Habitat II, la Chine a créé un comité préparatoire national chargé de diffuser des informations sur la Conférence par l'intermédiaire des médias et organisé plusieurs séminaires pour encourager la participation du public. Les offices du logement et la société civile sont incités à entreprendre des activités dans ce domaine et des données sur les établissements humains sont recueillies et diffusées dans le public. La Chine a également rédigé son rapport national et élaboré son programme

d'action. Également dans le cadre des travaux préparatoires d'Habitat II, une exposition sur les progrès qu'elle a réalisés dans l'amélioration du cadre de vie a été organisée lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

21. Par ailleurs, l'intervenant appelle l'attention de la Commission sur la question des postes destinés aux traducteurs chinois. Bien que ces postes aient été approuvés dans le budget du Centre des Nations Unies pour les établissements humains, aucun traducteur chinois n'a encore été recruté. Il est à espérer que le Secrétariat prendra rapidement les mesures nécessaires pour garantir que le chinois fasse l'objet d'un traitement équitable.

22. **M. Eldeeb** (Égypte) dit que, si l'on considère que la société, l'environnement, la population, le développement, les femmes et les établissements humains sont des questions interdépendantes, Habitat II viendra couronner la série de conférences internationales organisées par l'ONU, qui ont toutes souligné que le développement économique et social devait être axé sur l'être humain.

23. Il est nécessaire de mettre en place des systèmes de transport viables car les transports, notamment terrestres, constituent le pivot du développement des établissements humains. Il faut donc accorder la priorité, dans le cadre de la coopération internationale et régionale, au développement de ce secteur dans les établissements humains des pays en développement et prévoir les fonds nécessaires à cet effet.

24. Tout en reconnaissant qu'il faut accorder une attention particulière aux problèmes des villes, l'intervenant souligne que le développement rural est également important et ne doit pas être négligé. À cet égard, il souligne l'importance de la décentralisation et du renforcement du rôle des autorités locales et des organisations de base en coopération avec les gouvernements et avec l'aide de la communauté internationale.

25. Le succès du développement des établissements humains dépendra dans une large mesure de la participation des principaux acteurs à la mise en oeuvre du plan d'action mondial qui doit être adopté, à savoir le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les organisations locales et les organisations internationales. L'Égypte espère que le plan d'action accordera une attention particulière aux

régions les plus pauvres et les plus peuplées des pays en développement, notamment en Afrique.

26. L'intervenant souscrit aux recommandations figurant dans le rapport du Comité préparatoire (A/50/37) en vue de l'achèvement du processus préparatoire, et ce afin d'aboutir à un plan d'action mondial qui prenne en compte les problèmes et les besoins de chaque région. Il espère par ailleurs que la troisième session de fond du Comité servira de cadre à des négociations sérieuses en vue de mettre au point un document intégré portant à la fois sur les objectifs du plan d'action mondial et les moyens de le mettre en oeuvre, tout en définissant les programmes et en identifiant les sources de financement. Il espère également que les divers organismes et institutions concernés saisiront cette occasion pour faire connaître leurs engagements dans le cadre de la coopération avec les différents gouvernements; à cet égard, le représentant de l'Égypte appelle l'attention sur l'intense activité déployée par l'Organisation des capitales et villes islamiques (OICC) en ce qui concerne le développement des établissements humains dans la région arabe.

27. Le développement durable des établissements humains exige que des efforts plus énergiques soient déployés afin d'éliminer la pauvreté. Il s'agit de satisfaire les besoins des groupes à faible revenu et de créer des emplois productifs, en particulier pour les jeunes. Si elle est axée sur la réalisation de ces objectifs, la coopération internationale permettra d'assurer l'intégration sociale et la stabilité dans les établissements humains.

28. L'Égypte a participé activement à la première Conférence des Nations Unies sur les établissements humains ainsi qu'aux activités de suivi en vue de la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000. Elle a créé un comité national sur les établissements humains chargé de coordonner les activités des organismes gouvernementaux, des autorités locales et des organisations non gouvernementales, afin d'assurer une participation efficace aux travaux préparatoires et à la Conférence proprement dite.

29. L'Égypte, qui accorde la priorité au secteur du logement dans les différents programmes de son gouvernement, a adopté des plans de développement à court, à moyen et à long terme afin de répondre aux besoins urgents et croissants dans ce domaine. Par

ailleurs, le Gouvernement a pris des mesures concrètes pour favoriser l'investissement privé dans ce secteur et encourage les associations dans le domaine du bâtiment et du logement à créer de petits établissements humains dans les nouvelles localités prévues par les plans d'urbanisation afin d'atténuer la pression sur les grandes villes. Les travaux d'infrastructure nécessaires sont déjà en cours.

30. Par ailleurs, le Gouvernement aide les jeunes à créer de petites unités de production et à mettre en culture des terres désertiques qui sont attribuées aux diplômés des universités et des instituts techniques, en vue de créer des établissements humains ruraux productifs dans les zones rurales et de réduire ainsi la demande croissante d'emplois administratifs. Cette action facilitera le passage à l'économie de marché dans le cadre du programme d'ajustement structurel qui se poursuit depuis 1990. Étant donné que ces projets nécessitent un appui et des ressources financières supplémentaires, l'Égypte souhaiterait obtenir la participation du secteur privé, des organismes des Nations Unies et des institutions financières internationales dans ce domaine également.

31. **M. Ronneberg** (Îles Marshall) dit que son pays, comme beaucoup d'autres pays qui n'ont pas d'ambassade à Nairobi, n'a pas pu participer aux travaux du Comité préparatoire. Il déplore qu'aucun crédit n'ait été prévu pour permettre aux délégations de ces pays de participer aux réunions. Des dispositions devraient être prises pour prendre en compte les contributions des pays qui n'ont pas pu participer aux travaux.

32. Les Îles Marshall sont toujours confrontées à d'énormes problèmes dans les zones qui ont été contaminées par les essais nucléaires. Le pays a besoin d'une assistance dans trois domaines. Il faut tout d'abord améliorer et diffuser les données d'information sur l'intensité des rayonnements dans l'environnement. Il faut ensuite poursuivre les recherches sur les effets nocifs de l'irradiation sur la santé, et examiner en particulier les différents troubles qui apparaissent chez les hommes, les femmes et les enfants, dus aux irradiations. Enfin, et c'est le plus important, il faut ramener l'irradiation des terres contaminées à un niveau internationalement reconnu comme tolérable pour les établissements humains, en tenant compte du principe du « pollueur-payeur ». En s'efforçant de remédier à ces problèmes, les Îles Marshall s'inspirent des textes négociés et acceptés au niveau international

et espèrent que la communauté internationale appuiera ces propositions et réaffirmera son engagement à mettre en oeuvre les principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement relatifs à la nécessité d'assurer un environnement humain sain et viable.

33. **M. Halim** (Inde) dit que les actions visant à améliorer les établissements humains doivent tenir compte à la fois des besoins des zones urbaines et de ceux des zones rurales. La stratégie globale doit comprendre un ensemble de mesures visant notamment à promouvoir une planification et une gestion durables de l'utilisation des sols, à mettre en place une infrastructure intégrée en matière d'environnement, à encourager la mise en place de systèmes énergétiques et de transports viables, la valorisation des ressources humaines et le renforcement des capacités, et à améliorer la gestion des établissements humains.

34. Outre sa contribution financière annuelle à Habitat, le Gouvernement indien a versé une contribution de 100 000 dollars au fonds d'affectation spéciale afin de contribuer à la préparation de la Conférence qui doit se tenir à Istanbul, en 1996. Il prend par ailleurs les dernières dispositions concernant l'organisation d'une réunion sur l'accès à la terre et la sécurité de jouissance qui se tiendra à New Delhi, du 17 au 19 janvier 1996. Dans le cadre de ses propres préparatifs, l'Inde met au point son rapport national, fruit d'un processus participatif caractérisé par de nombreuses consultations et de larges débats. Elle a par ailleurs présenté des monographies au secrétariat d'Habitat II et se prépare actuellement à participer à la foire mondiale sur les matériaux et techniques de construction, qui se tiendra à Istanbul, parallèlement à Habitat II. L'intervenant espère que la communauté internationale mettra à la disposition des pays en développement les ressources financières et techniques nécessaires afin de les aider à relever les défis auxquels ils sont confrontés.

35. **Mme Ulloa** (Équateur), parlant au nom des membres du Groupe de Rio, dit que la participation massive à la récente session du Comité préparatoire illustre l'importance que la communauté internationale attache au problème des établissements humains. Les problèmes de la pauvreté, de la dégradation de l'environnement, du chômage et d'autres facteurs négatifs qui persistent tant dans les pays industrialisés que les pays en développement exigent une intervention à l'échelle mondiale à laquelle devront

participer de nombreux acteurs, notamment les gouvernements, les organisations de base, le secteur privé et les organisations non gouvernementales. Les conférences organisées récemment par l'ONU ont abordé la question des établissements humains dans leurs programmes d'action respectifs, proposé des mesures pratiques pour réaliser le développement durable et demandé la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale du logement jusqu'en l'an 2000. L'intervenante souligne la nécessité de renforcer la coopération internationale par l'octroi de ressources financières et techniques suffisantes afin de permettre aux pays en développement de mener à bien leurs plans nationaux.

36. Réaffirmant l'engagement des pays du Groupe de Rio à oeuvrer avec détermination à la préparation de la Conférence, l'intervenante indique qu'une réunion ministérielle sur le logement en Amérique latine et aux Caraïbes s'est tenue en Équateur en 1994, et qu'une autre réunion doit se tenir bientôt à Santiago (Chili). L'Amérique latine et les Caraïbes sont pleinement conscients de leurs obligations et responsabilités dans le domaine du développement durable et en ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie de leurs populations. Il est temps d'entreprendre une action concertée qui mette l'accent sur l'être humain et d'agir avec responsabilité à l'égard des générations présentes et futures.

37. **M. Shinoda** (Japon) dit que son gouvernement apprécie le travail réalisé par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, auquel il verse une contribution annuelle de 800 000 dollars depuis quatre ans. Étant donné que d'autres organes et organismes des Nations Unies ont d'importantes responsabilités dans des domaines étroitement liés aux établissements humains, l'intervenant demande qu'une coordination soit établie entre les activités du Centre et celles de ces organes et organismes.

38. Du fait de l'explosion démographique et de l'urbanisation rapide dans les pays en développement, la création d'établissements humains viables est beaucoup plus difficile qu'elle ne l'était en 1988. Évoquant la troisième session de fond du Comité préparatoire, l'intervenant souligne qu'il faudra éviter que les délibérations dans le cadre d'Habitat II ne soient une simple répétition de celles qui ont eu lieu lors des récentes conférences internationales sur des sujets apparentés. En fait, la déclaration qui sera publiée à l'issue d'Habitat II devra être centrée sur les

questions liées aux établissements humains. La Conférence devra être considérée comme un point de départ et les États Membres, ainsi que les organes et organismes concernés des Nations Unies, devront reconnaître qu'il faudra assurer son suivi par des mesures concrètes et efficaces. Il importe par ailleurs d'établir une coordination effective entre les institutions financières multilatérales concernées et les autres organes et organismes des Nations Unies dans le cadre du suivi d'Habitat II et des autres conférences des Nations Unies tenues récemment. Cette tâche incombe au Conseil économique et social ainsi qu'au Comité administratif de coordination.

39. **M. Ng'Eno** (Kenya) dit que le Centre des Nations Unies pour les établissements humains joue un rôle décisif en tant qu'organe de coordination des programmes et activités liés aux établissements humains à l'échelle mondiale. Il dispose également des capacités nécessaires pour coopérer avec d'autres institutions des Nations Unies, afin d'évaluer les dommages occasionnés aux établissements humains par les catastrophes, qu'elles soient naturelles ou causées par l'homme, ainsi que par les guerres civiles, et de contribuer aux activités de reconstruction et de relèvement, ainsi qu'à la réintégration des communautés sinistrées.

40. Soulignant que d'ici à l'an 2000, environ la moitié de la population mondiale vivra dans les villes, l'intervenant dit que, si la plupart des pays africains connaissent des taux élevés d'urbanisation, la majeure partie du continent demeure rurale. La prochaine conférence devra donc aborder aussi bien les questions de développement urbain que celles de développement rural. De nouveaux engagements devront également être pris en vue de l'apport de nouvelles ressources pour appuyer les efforts déployés par les pays dans le cadre de l'application du plan d'action mondial qui sera adopté. Dans le cadre des politiques de facilitation qui constituent l'une des principales stratégies du projet de plan d'action mondial, les gouvernements sont invités à appuyer les actions menées par les autres partenaires dans le secteur du logement afin d'en assurer le développement. Toutefois, la plupart des pays africains ne sont pas en mesure de mobiliser des ressources locales suffisantes du point de vue du marché. Les filets de sécurité et l'intervention directe des pouvoirs publics demeurent nécessaires pour répondre aux besoins des pauvres.

41. Il faut doter le secrétariat d'Habitat d'un mandat clair, afin qu'il puisse coordonner les activités dans le domaine des établissements humains, et lui confier la coordination, la surveillance et le suivi de l'application des décisions d'Habitat II. Les effets à long terme et la durabilité des engagements des gouvernements et de la communauté internationale dépendront toutefois de la volonté politique de les mettre en oeuvre. Au niveau national, le Kenya a entrepris un certain nombre d'activités dans le cadre des préparatifs de la Conférence, notamment le recensement et la sélection des pratiques « les plus performantes » qui ont été présentées au secrétariat d'Habitat II.

42. La délégation kényenne craint que le processus de restructuration du Centre des Nations Unies de Nairobi n'entraîne des compressions d'effectifs parmi les agents des services généraux. Dans le cadre de ses efforts visant à réduire le gaspillage et à surmonter sa crise financière, l'ONU doit faire en sorte d'utiliser de la manière la plus rationnelle les capacités existantes. À cet égard, l'intervenant est préoccupé par le très faible taux d'utilisation des services de conférence à Nairobi et demande au Président du Comité des conférences de faire en sorte que les installations soient attribuées et utilisées de manière rationnelle afin d'améliorer le rapport coût-efficacité.

43. *M. Stadthagen (Nicaragua), Vice-Président, prend la présidence.*

44. **M. Kabir** (Bangladesh) dit que les difficultés résultant de l'accroissement de la population et le renforcement de sa concentration dans les zones urbaines ont rendu la tâche des gouvernements nationaux plus complexes et grèvent davantage leurs ressources déjà très limitées. Les plans en cours n'arrivent pas à suivre le rythme effréné de l'accroissement de la population urbaine, causant une inadaptation des infrastructures et des services; il n'est donc pas étonnant qu'une grande proportion des 700 millions d'habitants des pays en développement habite dans des logements misérables et que des millions d'autres soient sans abri. L'apparition fréquente de catastrophes naturelles contrarie également les tentatives de fournir des logements et l'exode rural qui en résulte complique encore les services urbains.

45. Les directives d'action nationale contenues dans la Stratégie mondiale du logement jusqu'en l'an 2000 accordent une importance particulière à l'amélioration

des cadres institutionnels et juridiques dans le domaine du logement. Au Bangladesh, le Gouvernement procède, en coopération avec des organisations non gouvernementales, à l'essai d'un système d'octroi de crédit au logement et teste des méthodes permettant d'améliorer la fourniture, la livraison et la résistance des matériaux de construction adaptés à la population pauvre des zones rurales inondables. La construction de logements à bon marché est également un domaine important de l'activité gouvernementale. En outre, la Constitution du Bangladesh stipule que l'une des responsabilités fondamentales de l'État est de garantir à ses citoyens le minimum vital, y compris un abri.

46. Le Bangladesh participe activement à la préparation d'Habitat II et espère que la Conférence permettra d'adopter une déclaration de principes et une stratégie mondiale correspondant mieux aux problèmes actuels.

47. **M. Dada** (Pakistan) dit que les négociations sur les documents de fond qui seront adoptés par Habitat II sont compromises du fait que, pendant les délibérations du Groupe de rédaction officieux pour le plan d'action mondial, certains grands pays ont refusé d'examiner l'aspect des établissements humains relatif à la coopération internationale. Le refus d'aborder cette question repose sur trois arguments. En premier lieu, d'aucuns ont affirmé que les établissements humains n'étaient pas une question primordiale méritant une action énergique et concertée de la part de la communauté internationale. Un tel argument ne peut être retenu car les problèmes des sans-abri, des habitants des taudis et des personnes vivant dans des zones urbaines dépourvues d'équipements sociaux sont tellement graves et sont la source d'une telle détresse humaine qu'il faut les régler de toute urgence. Par ailleurs, ces problèmes sont à l'origine de troubles sociaux et politiques. C'est pour cela que les institutions internationales de développement ont reconnu qu'il était urgent d'examiner cette question; en fait, la Banque mondiale finance à elle seule 11 000 projets dans ce domaine.

48. Deuxièmement, il a été souligné que les gouvernements nationaux devaient de nouveau assumer la responsabilité principale dans ce domaine. Si leur responsabilité est indéniable, ils ont toutefois besoin de l'existence de la communauté internationale. Le même argument s'applique également aux domaines des droits de l'homme, de l'environnement et de l'égalité des sexes.



49. Troisièmement, certains ont fait valoir que la communauté internationale ne pouvait pas fournir un appui important aux efforts nationaux déployés dans le domaine des établissements humains. Cela est inexact. Dans les pays en développement, les conditions indispensables pour atteindre l'objectif d'un logement sont d'offrir des terres et d'octroyer des crédits à des prix abordables, et de disposer de technologies appropriées. À cette fin, la coopération internationale est nécessaire aux niveaux macroéconomique et microéconomique afin de supprimer les barrières commerciales, résoudre le problème de la dette et promouvoir les transferts de technologie. Il serait utile d'échanger des informations sur l'expérience internationale acquise dans la gestion de vastes aires métropolitaines et des connaissances techniques dans divers domaines, comme les matériaux de construction peu onéreux et les transports publics, de même que les services de voirie et les réseaux de distribution d'eau présentant un bon rapport coût-efficacité.

50. En vue d'atteindre l'objectif de la Stratégie mondiale du logement jusqu'en l'an 2000, le Gouvernement a notamment effectué des études pour déterminer les paramètres du problème du logement, lancé un programme d'action visant à remédier à la crise du logement et à rattraper les retards accumulés, et constituait un fonds autorenouvelable pour l'exécution de programmes de construction d'habitations à bon marché.

51. Les efforts nationaux ne permettant pas à eux seuls d'assurer un logement à tous, la délégation pakistanaise espère que tous les intervenants prendront des engagements concrets, dans le cadre d'Habitat II, en vue de trouver une solution au problème des établissements humains.

52. **M. Rudensky** (Fédération de Russie) dit que le problème des établissements humains, qui comprend des aspects sociaux, économiques, industriels, techniques, administratifs et environnementaux, a pris une dimension mondiale. En outre, c'est dans les mégalo-poles que l'on teste des modèles prometteurs de développement économique et social durables et respectueux de l'environnement. Il est déjà évident que le développement des établissements humains au cours du XXI<sup>e</sup> siècle sera influencé par les transformations apportées à la structure de l'économie mondiale, par l'établissement d'une infrastructure mondiale d'information et l'adoption de procédés technologiques et industriels non polluants. Ces facteurs devront être

pris en compte lors de la mise au point de recommandations en vue de l'élaboration de stratégies nationales d'aménagement urbain.

53. Les dispositions de la résolution 15/11 de la Commission des établissements humains concernant l'emploi de sources d'énergie non polluantes dans les transports et le bâtiment en milieu urbain, et la sécurité des établissements humains devront être prises en compte dans l'établissement de relations de travail entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Commission du développement durable et le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement.

54. La délégation russe accorde une grande importance au processus préparatoire d'Habitat II, mais estime que le problème des pays en transition n'a pas été suffisamment pris en compte dans les travaux, comme l'avait demandé la résolution 15/5. S'agissant du projet de document final de la Conférence, des progrès sensibles ont été réalisés en ce qui concerne le préambule et le chapitre II intitulé « Buts et principes ». Il faut toutefois rendre compte de la nécessité de réaliser un équilibre optimal entre le secteur public et le secteur privé dans les politiques nationales du logement, tout en accordant un rôle approprié aux autorités locales, aux organisations non gouvernementales et aux femmes. Tous les membres de la communauté internationale devront, en outre, faire preuve de bonne volonté pour qu'il soit possible d'atteindre les niveaux de financement nécessaires. La prochaine session du Comité préparatoire sera d'une grande importance et la délégation russe s'attachera à assurer son succès.

55. **Mme Raduchowska-Brochwicz** (Pologne), se référant à la résolution 15/5 de la Commission des établissements humains, dit que, du fait des problèmes complexes auxquels ils sont confrontés dans le domaine du logement, les pays en transition méritent une attention particulière et doivent bénéficier d'une assistance pour élaborer et mettre en oeuvre leurs politiques, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités dans le domaine du logement et des établissements humains. Les préparatifs d'Habitat II devraient être l'occasion de mettre davantage l'accent sur la nécessité de mettre en place des équipements sociaux dans les établissements urbains et ruraux. À cet égard, il faut accorder plus d'attention au relèvement des zones touchées par les

conflits armés et les guerres locales, notamment à la fourniture de logements aux personnes déplacées et aux réfugiés.

56. Il faut également prendre des mesures pour promouvoir les échanges de données d'expérience aux niveaux national et international; les organismes des Nations Unies concernés et les autres organisations internationales et non gouvernementales devraient par ailleurs étendre leurs accords de coordination et de jumelage, en tirant parti des activités menées dans le cadre du processus préparatoire.

57. **M. Žebrakovský** (République tchèque) dit qu'il est normal que l'Assemblée générale examine périodiquement les principales activités relatives à Habitat, notamment la Stratégie mondiale du logement jusqu'en l'an 2000 et la préparation d'Habitat II; toutefois, ces préparatifs doivent être exécutés avec beaucoup de soin. Il serait préférable de fixer des objectifs modestes mais réalistes et bien définis que de tenter d'établir des objectifs ambitieux qui risqueraient de ne jamais être atteints même s'ils étaient adoptés.

58. Bien que la préparation d'Habitat II semble en bonne voie, les négociations relatives à certains éléments essentiels, comme les arrangements et les engagements institutionnels, n'ont toujours pas abouti. À cet égard, il est à espérer que les délibérations de la Commission faciliteront l'adoption à Istanbul d'un document solide, circonscrit, équilibré et réaliste.

59. Les problèmes de logement et d'urbanisation comptent parmi les plus graves que connaît la République tchèque au cours de sa période de transition. C'est pour cela que le Gouvernement souhaite obtenir la coopération et l'assistance de la communauté internationale dans ce secteur, tout en étant disposé à fournir un soutien accru et à faire profiter les autres de son expérience.

60. Le niveau régional se prête le mieux à la couverture internationale des questions relatives aux établissements humains et au logement, et c'est également un bon point de départ pour un débat à l'échelle mondiale. Le pays, qui a été élu à la Commission des établissements humains, a versé pour la première fois une contribution volontaire à l'appui des activités d'Habitat II. Faisant l'éloge du secrétariat d'Habitat et du Comité préparatoire qui s'efforcent de faire figurer un maximum d'informations et de documents sur le réseau Internet, l'intervenant exprime l'espoir qu'à l'avenir le Secrétariat de l'ONU et les

délégations utiliseront largement ce moyen de documentation électronique dans leurs travaux.

61. **M. De Silva** (Sri Lanka) dit que la fourniture d'un logement adéquat à tous les êtres humains semble être devenue une préoccupation majeure de la communauté internationale. Dans son pays, des progrès importants ont été réalisés dans ce domaine, en particulier dans le cadre de divers programmes à l'intention des pauvres. Alors que la plupart des efforts déployés ont été entrepris par des institutions gouvernementales, le secteur privé et les organisations non gouvernementales ont également été encouragés à participer à la Stratégie du logement et à améliorer la qualité des habitations et des conditions de vie. Cette stratégie a permis au Gouvernement d'encourager la participation de la population par des programmes d'auto-assistance. Bien que Sri Lanka soit consciente de la valeur de la coopération et de l'expérience internationales dans ce domaine, elle a utilisé avec succès des méthodes locales pour éliminer le phénomène des sans-abri et autres problèmes connexes. Elle s'est d'ailleurs vivement félicitée à cet égard de la contribution d'Habitat.

62. Compte tenu de l'urbanisation rapide de la population mondiale et des crises sociales et économiques liées à ce phénomène, il est justifié de considérer Habitat II comme une conférence sur les villes. La délégation sri-lankaise estime que les conclusions qui seront adoptées lors de cette réunion devront mettre en évidence certains problèmes et certaines solutions susceptibles de faciliter une meilleure approche intégrée de la fourniture d'un logement et de l'amélioration des conditions de vie. Afin d'assurer une participation au plus haut niveau possible à la Conférence, la communauté internationale devra apporter le soutien et l'assistance qui sont nécessaires à son secrétariat.

63. **M. Bresler** (États-Unis d'Amérique) dit que le projet d'ordre du jour de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains est parfois en contradiction avec les principes adoptés à Rio et traite de questions qui dépassent la compétence de la Commission des établissements humains et du Secrétariat. À cet égard, il souscrit à la demande formulée par le représentant du Japon, selon laquelle il convient d'étudier plus avant l'ordre du jour et d'associer davantage le Conseil économique et social à la préparation de la Conférence.

64. L'intervenant appuie l'idée selon laquelle les gouvernements doivent jouer un rôle de facilitateur. Leurs interventions sont particulièrement efficaces lorsqu'elles donnent aux individus les moyens de prendre leurs propres décisions au lieu de les leur imposer. Ces principes fondamentaux devraient être respectés d'un bout à l'autre du document.

65. Alors que le développement incombe essentiellement aux États, les décisions relatives au logement relèvent le plus souvent des individus. La Conférence doit donc avoir pour objet d'aider les individus à prendre de telles décisions, et celles-ci doivent s'insérer dans un environnement porteur. Le Gouvernement américain ne saurait accepter un document qui mettrait trop l'accent sur le rôle dévolu aux gouvernements, susciterait des attentes irréalistes vis-à-vis des pouvoirs publics tant au niveau national qu'au niveau local, ou encouragerait des interventions stériles de la part des gouvernements. Il est favorable à un partenariat entre les différents protagonistes au niveau local, qui serait appuyé par les municipalités, les régions et le gouvernement central. L'ordre du jour de la Conférence doit en fin de compte refléter fidèlement le rôle des principaux acteurs qui interviennent dans le secteur du logement – autorités locales, associations de quartier, organisations non gouvernementales et femmes – tout en insistant sur l'importance de la transparence, du civisme et de la participation de la population à la prise de décisions, à tous les niveaux en ce qui concerne tous les aspects des établissements humains.

66. La politique des États-Unis en matière de logement a toujours consisté à maintenir un équilibre entre le secteur public et le secteur privé. Pour que la Conférence atteigne les objectifs visés, l'ordre du jour doit mettre en relief l'importance des initiatives individuelles et communautaires appuyées par des mesures gouvernementales d'incitation. Les États-Unis s'opposent à la création d'un nouveau droit au logement. Une distinction doit être faite entre les besoins et les droits fondamentaux de la personne.

67. L'intervenant est résolument en faveur du principe de l'égalité d'accès au logement, qui assure un plus grand choix aux individus et favorise la participation de la communauté, tandis que le principe d'équité revient souvent à limiter les options. À cet égard, la notion d'équité ne peut se substituer à celle d'égalité. Par ailleurs, bien que les problèmes urbains occupent dans l'ordre du jour de la Conférence une

place qui reflète bien les réalités du XXI<sup>e</sup> siècle, l'accent n'est pas suffisamment mis sur les liens fondamentaux qui existent entre zones rurales et zones urbaines. Il faut adopter des politiques réalistes qui assurent la viabilité des secteurs secondaires et renforcent comme il convient les liens avec les zones productrices de denrées alimentaires des environs.

68. De même, dans les chapitres qui traitent de l'utilisation des terres, il convient d'adopter une approche équilibrée qui permette de satisfaire tous les besoins fondamentaux dans ce domaine, qu'il s'agisse de protection des ressources naturelles ou de production alimentaire. Plus que tout autre élément du développement durable, les établissements humains sont fonction du comportement des individus et de la communauté dans un cadre établi et garanti au niveau national.

69. Le Gouvernement américain, souhaitant le succès de la Conférence, a versé une contribution supplémentaire en sus de la contribution annuelle normale qu'il verse au Secrétariat au titre des activités préparatoires. L'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) joue à cet égard un rôle clef en aidant les pays en développement, notamment africains, à mettre au point leurs plans nationaux.

70. **Mme Arystanbekova** (Kazakhstan) dit que les questions relatives aux établissements humains font partie intégrante du développement international durable. Elle note avec satisfaction qu'une vaste coopération internationale s'est instaurée pour préparer Habitat II et se félicite des importantes activités menées par les commissions régionales. La Commission économique pour l'Europe a, pour sa part, tenu une conférence sur les pays en transition, qui a donné aux États l'occasion d'échanger des données d'expérience et d'identifier les domaines d'intérêt communs.

71. La coopération entre les pays membres de la Communauté d'États indépendants en matière d'établissements humains est satisfaisante. Ces États s'emploient à adapter le Programme d'indicateurs du logement à la situation des pays en transition. Une étude d'ensemble des statistiques régionales, y compris de celles reflétant les tendances du développement selon les politiques nationales, devrait se fonder sur les critères utilisés pour déterminer les « meilleures pratiques ».

72. Le Kazakhstan tient compte des recommandations du Comité préparatoire. Le plan d'action biennal du pays vise à mettre en place un filet de sécurité dans le domaine social ainsi qu'un cadre juridique. Le développement des établissements humains est l'un des principaux éléments de sa politique générale de développement national. Les mesures d'ajustement structurel ont toutefois eu une incidence négative sur la politique du logement; le Kazakhstan, comme d'autres pays en transition, a besoin d'une assistance technique et financière pour mener à bien le processus préparatoire. Plus de 100 pays ont créé leur comité national préparatoire, faisant ainsi la preuve de l'intérêt qu'ils portent à l'existence d'établissements humains sains, sûrs et viables.

73. En conclusion, l'intervenante dit qu'elle partage le point de vue du Secrétaire général, selon lequel la Conférence doit être le point culminant de la série de conférences et de sommets mondiaux tenus récemment, et doit traduire en mesures concrètes les recommandations relatives aux établissements humains adoptées à ces occasions.

*La séance est levée à 13 h 10.*